Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
044-214400558-20221209-ARRETE2022-2111-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/12/2022

ARRÊTÉ DU MAIRE

PORTANT MISE À JOUR DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Modification de secteurs d'information sur les sols

Le maire de la commune de LA BAULE-ESCOUBLAC,

VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles L. 556-2, L. 125-6 et L. 125-7, R.125-41 à R.125-47,

VU le Code de l'Urbanisme notamment ses articles R 153-1, R 153-18, L 153-60,

VU l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de secteurs d'information sur les sols (SIS),

VU le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L 125-7 du code de l'environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS,

VU l'arrêté municipal en date du 20 juillet 2020 accordant à Mme Danielle RIVAL, Adjointe au Maire en charge de l'aménagement de la promenade de mer, de l'urbanisme, de l'habitat, des travaux et du patrimoine, délégations de fonction et de signature,

VU le Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Baule-Escoublac approuvé par délibération du Conseil municipal du 22 février 2013, modifié le 20 novembre 2015, mis à jour les 11 mars 2016, 18 avril 2017, 16 mai 2017, 16 février 2021, 30 juin 2021 et modifié le 15 novembre 2019,

VU l'arrêté préfectoral n° **2022/ICPE/346** en date du 12/09/2022, portant création et modification de secteurs d'information sur les sols, concernant notamment la communauté d'agglomération de la Presqu'ile de Guérande Atlantique (CAP Atlantique), dont la commune de La Baule-Escoublac pour l'agence clientèle d'EDF/GDF Services (ex usine à gaz) référencée sous l'identifiant SSP00069570101,

VU le courrier de la Préfecture reçu le 19 septembre 2022 joignant l'arrêté susvisé, portant création et modification des secteurs d'information sur les sols requérant d'être annexés au plan local d'urbanisme de la commune de La Baule-Escoublac,

ARRÊTÉ

Article 1 : Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Baule-Escoublac est mis à jour à la date du présent arrêté et annexe l'arrêté préfectoral n°2022/ICPE/346 portant modification du secteur d'Information sur les Sols pour l'agence clientèle d'EDF/GDF Services (ex usine à gaz) nouvellement référencée SSP00069570101.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
044-214400558-20221209-ARRETE2022-2111-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/12/2022

Article 2 : L'arrêté préfectoral n° **2022/ICPE/346** en date du 12/09/2022 est annexé au PLU et intégré au SIG.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché en mairie durant un mois.

Article 6 : Le présent arrêté sera adressé à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Article 7 : Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Directrice de l'urbanisme, sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Baule-Escoublac, le - 9 DEC. 2022

Pour le Maire,
L'Adjointe au Maire,
en charge de l'aménagement de la promenade de mer,
de l'urbanisme, de l'habitat, des travaux et du patrimoine

Danielle RIVAL

P.J. :

- Arrêté préfectoral n° **n° 2022/ICPE/346** en date du 12/09/2022

Délais et voies de recours :

Délais et voies de recours : si vous entendez contester cette décision, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de sa publicité. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
044-214400558-20221209-ARRETE2022-2111-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/12/2022

PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

Arrêté préfectoral n° 2022/ICPE/346 portant création et modification de secteurs d'information sur les sols

LE PREFET DE LA LOIRE ATLANTIQUE

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L. 556-2, L. 125-6 et L. 125-7, R. 125-41 à R. 125-47 ;

Vu l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de secteurs d'information sur les sols (SIS) ;

Vu le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L. 125-6 et L. 125-7 du code de l'environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

Vu les arrêtés préfectoraux suivants :

- Arrêté préfectoral n°2020/ICPE/262 portant création de secteurs d'information sur les sols sur le territoire de la communauté de communes Sèvre et Loire sur les communes de Le Loroux-Bottereau et Vallet,

- Arrêté préfectoral n°2020/ICPE/257 portant création de secteurs d'information sur les sols sur le territoire de Nantes Métropole sur les communes de Basse-Goulaine, Bouguenais, Carquefou, Couëron, Indre, La Chapelle-sur-Erdre, Mauves-sur-Loire, Nantes, Orvault, Rezé, Saint-Herblain, Saint-Sébastien-sur-Loire, Sainte-Luce-sur-Loire, Sautron, Thouaré-sur-Loire et Vertou,

- Arrêté préfectoral n°2020/ICPE/256 portant création de secteurs d'information sur les sols sur le territoire de la communauté de communes de Grand Lieu sur les communes de Geneston, La Chevrolière, Pont-Saint-Martin et Saint-Philbert-de-Grand-Lieu,

- Arrêté préfectoral n°2020/ICPE/252 portant création de secteurs d'information sur les sols sur le territoire de la communauté de communes de Châteaubriant Derval sur les communes de Châteaubriant, Derval, Issé, La Meilleraye-de-Bretagne, Louisfert, Lusanger, Marsac-sur-Don et Noyal-sur-Brutz,

- Arrêté préfectoral n°2020/ICPE/260 portant création de secteurs d'information sur les sols sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Redon sur la commune de Plessé,

- Arrêté préfectoral n°2020/ICPE/254 portant création de secteurs d'information sur les sols sur le territoire de la communauté de communes d'Erdre et Gesvres sur les communes de Nort-sur-Erdre, Petit-Mars, Sucé-sur-Erdre et Vigneux-de-Bretagne,

- Arrêté préfectoral n°2020/ICPE/258 portant création de secteurs d'information sur les sols sur le territoire de la communauté de communes de Nozay sur les communes d'Abbaretz et de Vay,

- Arrêté préfectoral n°2020/ICPE/261 portant création de secteurs d'information sur les sols sur le territoire de la communauté de communes de la Région de Blain sur la commune de Blain,

- Arrêté préfectoral n°2020/ICPE/259 portant création de secteurs d'information sur les sols sur le territoire de la communauté du Pays d'Ancenis sur les communes de Le Pin et Varades,

Tél : 02.40.41.20.20
Mél : prefecture@loire-atlantique.gouv.fr
6, QUAI CEINERAY – BP33515 – 44035 NANTES CEDEX 1

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
044-214400558-20221209-ARRETE2022-2111-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/12/2022

- Arrêté préfectoral n°2020/ICPE/253 portant création de secteurs d'information sur les sols sur le territoire de la communauté d'agglomération de la région Nazairienne et de l'Estuaire - CARENE sur les communes de Donges, Montoir-de-Bretagne, Saint-Nazaire et Trignac,

- Arrêté préfectoral n°2020/ICPE/250 portant création de secteurs d'information sur les sols sur le territoire de la communauté d'agglomération de la Presqu'île de Guérande Atlantique (CAP ATLANTIQUE) sur les communes d'Assérac, de Guérande, d'Herbignac, de la Baule-Escoublac, la Turballe, Piriac-sur-Mer et Saint-Molf,

- Arrêté préfectoral n°2020/ICPE/249 portant création de secteurs d'information sur les sols sur le territoire de la communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz sur les communes de Chaumes-en-Retz, Chauve, La Bernerie-en-Retz, La Plaine-sur-Mer, Pornic, Rouans, Saint-Hilaire-de-Chaleons, Saint-Michel-Chef-Chef, Sainte-Pazanne, Villeneuve-en-retz et Vue,

- Arrêté préfectoral n°2020/ICPE/255 portant création de secteurs d'information sur les sols sur le territoire de la communauté de communes Estuaire et Sillon sur les communes de La Chapelle-Launay, Malville, Prinquiau et Savenay,

- Arrêté préfectoral n°2020/ICPE/263 portant création de secteurs d'information sur les sols sur le territoire de la communauté de communes Sud Estuaire sur la commune de Saint-Brevin-les-Pins,

- Arrêté préfectoral n°2020/ICPE/248 portant création de secteurs d'information sur les sols sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Pontchâteau Saint Gildas des Bois sur la commune de Missilac,

- Arrêté préfectoral n°2020/ICPE/251 portant création de secteurs d'information sur les sols sur le territoire de la communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo sur les communes de Boussay, Clisson, Gétigné, La Planche, Monnières, Remouillé, Saint-Fiacre-sur-Maine et Sainte-Lumine-de-Clisson,

- Arrêté préfectoral n°2020/ICPE/264 portant création de secteurs d'information sur les sols sur le territoire de la communauté de communes Sud Retz Atlantique sur les communes de Machecoul-Saint-Meme, Saint-Mars-de-Coutais et Touvois ;

Vu la proposition d'ajouter 20 nouveaux secteurs d'information sur les sols pour le département de la Loire-Atlantique ;

Vu la proposition de modifier 3 secteurs d'information sur les sols déjà instaurés pour le département de la Loire-Atlantique ;

Vu la consultation des collectivités d'une durée de deux mois initiée le 21 juin 2022 pour ces nouveaux SIS et les SIS modifiés ;

Vu l'information des propriétaires concernés par le projet de création ou de modification de secteurs d'information sur les sols, réalisée à partir du 5 juillet 2022 ;

Vu la consultation du public réalisée entre le 1er juillet 2022 et le 15 août 2022 sur ces SIS et l'absence d'avis recueillis ;

Considérant que les activités exercées sur les nouveaux SIS et les SIS modifiés référencés à l'article 2 ont été à l'origine de pollution des sols et/ou des eaux souterraines ;

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'état sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;

Tél : 02.40.41.20.20
Mél : prefecture@loire-atlantique.gouv.fr
6, QUAI CEINERAY – BP33515 – 44035 NANTES CEDEX 1

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
044-214400558-20221209-ARRETE2022-2111-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/12/2022

ARRETE

ARTICLE 1 – ACTES ANTÉRIEURS

Le présent arrêté remplace et abroge les arrêtés préfectoraux de création des SIS susvisés à savoir les arrêtés préfectoraux n°2020/ICPE/248 à n°2020/ICPE/264 portant création des secteurs d'information sur les sols pour les communes présentées précédemment.

ARTICLE 2 – GÉNÉRALITÉS

Le présent arrêté crée 20 Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) supplémentaires et modifie 3 SIS sur le département de la Loire-Atlantique (indiqués dans le tableau suivant), aussi 192 Secteurs d'Information des Sols (SIS) sont arrêtés sur le département de la Loire-Atlantique, ainsi que listés dans les tableaux suivants :

Communauté de communes Sèvre et Loire

NOM DU SIS	COMMUNE	Nouvel identifiant / ancien identifiant	nouveau SIS
Ancienne décharge de Loroux Bottereau	LE LOROUX-BOTTEREAU	SSP00064000101 / 44SIS11008	
NORMINTER SNC	VALLET	SSP00063250101 / 44SIS10932	

Communauté d'agglomération Nantes Métropole

NOM DU SIS	COMMUNE	Nouvel identifiant / ancien identifiant	nouveau SIS
LAURY-CHALONGES DIS SAS	BASSE-GOULAINE	SSP00063230101 / 44SIS10930	
Ancienne décharge de Basse-Goulaine	BASSE-GOULAINE	SSP00069510101 / 44SIS11578	
Ancienne décharge de Piarmes	BOUGUENAIS	SSP00069170101 / 44SIS11543	
Ancienne décharge de Bouguenais	BOUGUENAIS	SSP00069370101 / 44SIS11564	
FONDERIE HAVARD	CARQUEFOU	SSP00063270101 / 44SIS10934	
TRELLEBORG	CARQUEFOU	SSP00064520101 / 44SIS11063	
GRANJOUAN	CARQUEFOU	SSP00069390101 / 44SIS11566	
CIC OUEST	CARQUEFOU	SSP40842090101	x
MASUY	COUËRON	SSP00069810101 / 44SIS11608	
Ancienne décharge d'Indre	INDRE	SSP00069180101 / 44SIS11544	
MAINDRON	LA CHAPELLE-SUR-ERDRE	SSP00063210101 / 44SIS10928	

Tél : 02.40.41.20.20
Mél : prefecture@loire-atlantique.gouv.fr
6, QUAI CEINERAY – BP33515 – 44035 NANTES CEDEX 1

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
044-214400558-20221209-ARRETE2022-2111-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/12/2022

Ancienne décharge de La Chapelle-sur-Erdre	LA CHAPELLE-SUR-ERDRE	SSP00069200101 / 44SIS11546	
Ancienne décharge de Mauves-sur-Loire	MAUVES-SUR-LOIRE	SSP00069210101 / 44SIS11547	
AUTO Garage de l'Ouest	NANTES	SSP00062830101 / 44SIS10888	
Société Allumetière Française (SAF)	NANTES	SSP00063260101 / 44SIS10933	
Ancienne décharge de Vincent Gâche	NANTES	SSP00069220101 / 44SIS11548	
Ancienne décharge de Nantes	NANTES	SSP00069230101 / 44SIS11549	
Ancienne décharge Prairie des Mauves	NANTES	SSP00069240101 / 44SIS11550	
Ancienne décharge de Nantes	NANTES	SSP00069250101 / 44SIS11552	
KELVION THERMAL SOLUTIONS	NANTES	SSP00065910101 / 44SIS11208	
KELVION THERMAL SOLUTIONS	NANTES	SSP00065910201	x
ANCIEN DEPOT DE PRODUITS CHIMIQUES DE LA SOCIETE LANGLOIS CHIMIE	NANTES	SSP00070630101 / 44SIS11701	
EDF GDF Services NANTES « Les Tanneurs » (ex-USINE A GAZ)	NANTES	SSP00069580101 / 44SIS11585	
COSS SYSTEMES GRAPHIQUES	NANTES	SSP00070140101 / 44SIS11651	
EX DEPOT DES DOCKS ET ALCOOLS	NANTES	SSP00070640101 / 44SIS11702	
LA POSTE	NANTES	SSP00070350101 / 44SIS11673	
Ancienne station gazométrique	NANTES	SSP00070660101 / 44SIS11704	
Ilot 4B	NANTES	SSP00070440101 / 44SIS11682	
Ancienne Centrale Thermique de Nantes Chevire	NANTES	SSP00070650101 / 44SIS11703	
COFELY AXIMA	NANTES	SSP00064290101 / 44SIS11039	
POINT P TROUILLARD	NANTES	SSP00064300101 / 44SIS11040	
GARAGE SOULARD	NANTES	SSP00064310101 / 44SIS11041	
Square Gustave Roch	NANTES	SSP00064470101 / 44SIS11058	
Société DLE SPECIALITES	NANTES	SSP00064480101 / 44SIS11059	

Tél : 02.40.41.20.20
Mél : prefecture@loire-atlantique.gouv.fr
6, QUAI CEINERAY – BP33515 – 44035 NANTES CEDEX 1

Accusé de réception -.Ministère de l'Intérieur
044-214400558-20221209-ARRETE2022-2111-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/12/2022

ALSTOM (halls 7 à 10)	NANTES	SSP00064490101 / 44SIS11060	
SNCF prairies aux Ducs	NANTES	SSP00069130101 / 44SIS11538	
TRANSPORTS BEZIAU	ORVAULT	SSP00062810101 / 44SIS10886	
CASTEL FRERES Rezé	REZÉ	SSP00064110101 / 44SIS11019	
FERS	REZÉ	SSP00064200101 / 44SIS11029	
ELIS Les Lavandières (ex Grenelle Service)	REZÉ	SSP00064240101 / 44SIS11034	
GRANJOUAN SA	REZÉ	SSP00069280101 / 44SIS11555	
EX DEPOT CHAMPENOIS	REZÉ	SSP00070280101 / 44SIS11665	
Confluent (ex P + R Pont Rousseau)	REZÉ	SSP00070330101 / 44SIS11671	
Bourderies – Ilots B à D	REZÉ	SSP00070340101 / 44SIS11672	
CFTS	REZÉ	SSP00069270101 / 44SIS11554	
Ancien Centre d'Enfouissement Technique de la Tougas	SAINT-HERBLAIN	SSP00069310101 / 44SIS11558	
EX DEPOT ELF	SAINT-HERBLAIN	SSP00070270101 / 44SIS11664	
Gaz de France Direction Transport Région Ouest Roche Maurice (ex-usine à gaz)	SAINT-HERBLAIN	SSP00069550101 / 44SIS11582	
Station Service Atlantis	SAINT-HERBLAIN	SSP00064320101 / 44SIS11042	
FACOUEST ex R.G.J	SAINT-HERBLAIN	SSP00064390101 / 44SIS11050	
SEGES-FRIGECREME (ANCIEN SITE) (GROUPE UNILEVER)	SAINT-HERBLAIN	SSP00064410101 / 44SIS11052	
PARIS MAINE	SAINT-HERBLAIN	SSP00069530101 / 44SIS11580	
Ancienne Carrière de Pontpierre	SAINT-HERBLAIN	SSP00070620101 / 44SIS11700	
FOUCAULT Micheline	SAINT-HERBLAIN	SSP5722460101	x
Ancienne décharge de Saint-Sébastien-sur-Loire	SAINT-SÉBASTIEN-SUR-LOIRE	SSP00069320101 / 44SIS11559	
TROUILLARD POINT P – ancien site LAPEYRE	SAINT-SÉBASTIEN-SUR-LOIRE	SSP00069100101 / 44SIS11535	
AGOULON	SAINT-SÉBASTIEN-SUR-LOIRE	SSP00064260101 / 44SIS11036	X (modifié)
Ancienne décharge de Sainte-Luce-sur-Loire	SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE	SSP00069420101 / 44SIS11569	
SOAF ENVIRONNEMENT	SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE	SSP00070150101 / 44SIS11652	
Ancienne décharge de	SAUTRON	SSP00070730101 / 44SIS11712	

Tél : 02.40.41.20.20
Mél : prefecture@loire-atlantique.gouv.fr
6, QUAI CEINERAY – BP33515 – 44035 NANTES CEDEX 1

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
044-214400558-20221209-ARRETE2022-2111-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/12/2022

Sautron			
Ancienne décharge de Thouare-sur-Loire	THOUARÉ-SUR-LOIRE	SSP00069410101 / 44SIS11568	
Ancienne décharge de Vertou	VERTOU	SSP00069360101 / 44SIS11563	
Ancienne décharge de Vertou	VERTOU	SSP00069400101 / 44SIS11567	
EVIALIS FRANCE	VERTOU	SSP00073050101 / 44SIS11979	

Communauté de communes Grandlieu

NOM DU SIS	COMMUNE	Nouvel identifiant / ancien identifiant	nouveau SIS
Ancienne décharge de Geneston	GENESTON	SSP00064030101 / 44SIS11011	
SEDV	LA CHEVROLIÈRE	SSP00064360101 / 44SIS11047	
CLENET denis	PONT-SAINT-MARTIN	SSP00063860101 / 44SIS10993	X (modifié)
CHIMIDEROUIL	SAINT-PHILBERT-DE-GRAND-LIEU	SSP00051880101 / 44SIS07728	

Communauté de communes de Châteaubriant Derval

NOM DU SIS	COMMUNE	Nouvel identifiant / ancien identifiant	nouveau SIS
KUNH-HUARD (ancien site rue des Vauzelles)	CHÂTEAUBRIANT	SSP00070590101 / 44SIS11697	
Agence d'exploitation d'EDF/GDF (ex-USINE A GAZ)	CHÂTEAUBRIANT	SSP00070460101 / 44SIS11684	
LAITERIE DE DERVAL SAS (COMPAGNIE)	DERVAL	SSP00064420101 / 44SIS11053	
SITE DE LA SOCIETE SOAF UNIT	DERVAL	SSP00070710101 / 44SIS11710	
EARL BOUVAIS	DERVAL	SSP5790260101	x
ATLAS INNOVATION	ISSÉ	SSP00064280101 / 44SIS11038	
Ancienne décharge de La Meilleraye-de-Bretagne	LA MEILLERAYE-DE-BRETAGNE	SSP00069440101 / 44SIS11571	
PAPREC DEEE	LOUISFERT	SSP00064180101 / 44SIS11027	
Ancienne décharge de Lusanger	LUSANGER	SSP00063920101 / 44SIS10999	
Ancienne décharge	MARSAC-SUR-DON	SSP00070600101 / 44SIS11698	

Tél : 02.40.41.20.20
Mél : prefecture@loire-atlantique.gouv.fr
6, QUAI CEINERAY – BP33515 – 44035 NANTES CEDEX 1

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
044-214400558-20221209-ARRETE2022-2111-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/12/2022

VEGAM	NOYAL-SUR-BRUTZ	SSP00064160101 / 44SIS11024	

Communauté de communes du Pays de Redon

NOM DU SIS	COMMUNE	Nouvel identifiant / ancien identifiant	nouveau SIS
SERACHROM	PLESSÉ	SSP00064090101 / 44SIS11017	

Communauté de communes d'Erdre et Gesvres

NOM DU SIS	COMMUNE	Nouvel identifiant / ancien identifiant	nouveau SIS
BARTIN RECYCLING	GRANDCHAMP-DES-FONTAINES	SSP5720210101	x
Teinturerie Richard	NORT-SUR-ERDRE	SSP00064100101 / 44SIS11018	
Ancienne décharge de Nort-sur-Erdre	NORT-SUR-ERDRE	SSP00069140101 / 44SIS11539	
Ancienne décharge de Nort-sur-Erdre	NORT-SUR-ERDRE	SSP00069150101 / 44SIS11540	
Produits Bitumeux Nantais (PBN)	PETIT-MARS	SSP00064130101 / 44SIS11021	
Groupe Scolaire Descartes-Levant-Ile aux calins	SUCÉ-SUR-ERDRE	SSP00050800101 / 44SIS07614	
VIDIBO	VIGNEUX-DE-BRETAGNE	SSP00069520101 / 44SIS11579	

Communauté de communes de Nozay

NOM DU SIS	COMMUNE	Nouvel identifiant / ancien identifiant	nouveau SIS
Ancien site minier d'Abbaretz	ABBARETZ	SSP00070420101 / 44SIS11680	
Automobile du Don	NOZAY	SSP5739600201	x
Ancienne décharge de Grand Champ	VAY	SSP00071640101 / 44SIS11822	

Communauté de communes du Pays de Blain

NOM DU SIS	COMMUNE	Nouvel identifiant / ancien identifiant	nouveau SIS
ALAIN CALO	BLAIN	SSP00064250101 / 44SIS11035	

Tél : 02.40.41.20.20
Mél : prefecture@loire-atlantique.gouv.fr
6, QUAI CEINERAY – BP33515 – 44035 NANTES CEDEX 1

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
044-214400558-20221209-ARRETE2022-2111-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/12/2022

DECODIS SAS	BOUVRON	SSP00128720101	x

Communauté de communes du Pays d'Ancenis

NOM DU SIS	COMMUNE	Nouvel identifiant / ancien identifiant	nouveau SIS
PERRAY PATRICK	LE CELLIER	SSP5792770101	x
Ancienne décharge de la Mariolle	LE PIN	SSP00063940101 / 44SIS11001	
Ancienne décharge du Rocher	LE PIN	SSP00063950101 / 44SIS11002	
Ancien site d'enfouissement de déchets de Ligné	LIGNÉ	SSP40842760101	x
SARL BONAMY	LOIREAUXENCE (Ancienne commune Varades)	SSP00064140101 / 44SIS11022	

Communauté d'agglomération de la région Nazairienne et de l'estuaire - CARENE

NOM DU SIS	COMMUNE	Nouvel identifiant / ancien identifiant	nouveau SIS
Ancienne décharge de Donges	DONGES	SSP00064070101 / 44SIS11015	
Site de stockage des matériaux issus du naufrage de l'AMOCO CADIZ	DONGES	SSP00069540101 / 44SIS11581	
CDF ENERGIE	MONTOIR-DE-BRETAGNE	SSP00064120101 / 44SIS11020	
SOCIETE CHIMIQUE DE LA GRANDE PAROISSE	MONTOIR-DE-BRETAGNE	SSP00069970101 / 44SIS11634	
STEF Logistique Pays de la Loire	SAINT-NAZAIRE	SSP00051860101 / 44SIS07726	
PESYMO	SAINT-NAZAIRE	SSP00064350101 / 44SIS11046	
STOCKOUEST-ZONE C	SAINT-NAZAIRE	SSP00069950101 / 44SIS11631	
TRANSPORT DE LA BRIÈRE-Groupe KEOLIS – EX CARIANE	SAINT-NAZAIRE	SSP00069090101 / 44SIS11534	
Ancienne Usine à Gaz de Saint-Nazaire	SAINT-NAZAIRE	SSP00070180101 / 44SIS11655	
ANCIENT DEPOT SHELL	SAINT-NAZAIRE	SSP00070100101 / 44SIS11647	
STATION DE	SAINT-NAZAIRE	SSP00070450101 / 44SIS11683	

Tél : 02.40.41.20.20
Mél : prefecture@loire-atlantique.gouv.fr
6, QUAI CEINERAY – BP33515 – 44035 NANTES CEDEX 1

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
044-214400558-20221209-ARRETE2022-2111-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/12/2022

DEBALLASTAGE (GPMNSN)			
Site rue des ardoises	SAINT-NAZAIRE	SSP00073080101 / 44SIS11982	
Site petite pâture	SAINT-NAZAIRE	SSP00073070101 / 44SIS11981	
GUYOMARD	SAINT-NAZAIRE	SSP40834450101	x
Les Forges de Trignac	TRIGNAC	SSP00070750101 / 44SIS11714	
VM MATERIAUX	TRIGNAC	SSP00069840101 / 44SIS11611	

Communauté d'agglomération de la Presqu'île de Guérande Atlantique (CAP ATLANTIQUE)

NOM DU SIS	COMMUNE	Nouvel identifiant / ancien identifiant	nouveau SIS
Ancienne décharge municipale d'Assérac	ASSÉRAC	SSP00071510101 / 44SIS11809	
RAMELLA	GUÉRANDE	SSP00073040101 / 44SIS11978	
La Bauloise automobile SA (ex-CHANARD AUTOMOBILE)	GUÉRANDE	SSP00055870101 / 44SIS08148	
Ancien site minier uranifère - GARENNE (LA)	GUÉRANDE	SSP00055460101 / 44SIS08104	
Ancien site minier uranifère – SAINT NOM	GUÉRANDE	SSP00055500101 / 44SIS08108	
CHELET BOIS	GUÉRANDE	SSP00064460101 / 44SIS11057	
Ancienne décharge communale	GUÉRANDE	SSP00071540101 / 44SIS11812	
Zone d'enfouissement de déchets	GUÉRANDE	SSP00071630101 / 44SIS11821	
Stériles miniers (fiche 44A-175)	GUÉRANDE	SSP00058180101 / 44SIS08386	
Stériles miniers (fiche 44A-183)	GUÉRANDE	SSP00062330101 / 44SIS10836	
GARAGE COTTAIS	GUÉRANDE	SSP5730890101	x
MENANT Yvon – ancienne station - service ELAN	HERBIGNAC	SSP00071120101 / 44SIS11769	
Agence clientèle d'EDF/GDF Services (ex-USINE A GAZ)	LA BAULE-ESCOUBLAC	SSP00069570101 / 44SIS11584	
Ancien site minier uranifère - COISPEAN	LA TURBALLE	SSP00055440101 / 44SIS08102	
Ancienne décharge de la Mamoine	LA TURBALLE	SSP00069160101 / 44SIS11541	

Tél : 02.40.41.20.20
Mél : prefecture@loire-atlantique.gouv.fr
6, QUAI CEINERAY – BP33515 – 44035 NANTES CEDEX 1

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
044-214400558-20221209-ARRETE2022-2111-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/12/2022

Stériles miniers (fiche 44A-114)	LA TURBALLE	SSP00058160101 / 44SIS08384	
Ancien site minier uranifère - KERVIN	PIRIAC-SUR-MER	SSP00055470101 / 44SIS08105	
Ancien site minier uranifère – PEN AR RAN	PIRIAC-SUR-MER	SSP00055480101 / 44SIS08106	
Stériles miniers (fiche 44A-56)	PIRIAC-SUR-MER	SSP00062350101 / 44SIS10838	
Ancien site minier uranifère – LE CORMIER	SAINT-MOLF	SSP00055450101 / 44SIS08103	

Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz

NOM DU SIS	COMMUNE	Nouvel identifiant / ancien identifiant	nouveau SIS
Ancienne décharge brute	CHAUMES-EN-RETZ	SSP00070790101 / 44SIS11718	
Ancienne décharge La Michellerie	CHAUMES-EN-RETZ	SSP00071620101 / 44SIS11820	
Ancienne décharge de Chauve	CHAUVÉ	SSP00069450101 / 44SIS11572	
Ancienne décharge de La Bernerie-en-retz	LA BERNERIE-EN-RETZ	SSP00069460101 / 44SIS11573	
Ancienne décharge brute	LA PLAINE-SUR-MER	SSP00070800101 / 44SIS11719	
TERRENA (ex SAPR)	PORNIC	SSP00063830101 / 44SIS10990	
Ancienne décharge de Rouans	ROUANS	SSP00071210101 / 44SIS11778	
Ancien dépôt sauvage	ROUANS	SSP00071650101 / 44SIS11823	
Ancienne décharge de Saint-Hilaire-de-Chaléons	SAINT-HILAIRE-DE-CHALEONS	SSP00071190101 / 44SIS11777	
Ancienne décharge de Saint-Michel-Chef-Chef	SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF	SSP00069470101 / 44SIS11574	
Ancienne décharge brute	SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF	SSP00070810101 / 44SIS11720	
LEDUC (Bazoin)	SAINTE-PAZANNE	SSP00064430101 / 44SIS11054	
NLB AUTOMOBILES	SAINTE-PAZANNE	SSP00069000101 / 44SIS11525	
Ancienne déchetterie	SAINTE-PAZANNE	SSP00071170101 / 44SIS11775	
BILLON DECONSTRUCTION	SAINTE-PAZANNE	SSP5768620101	X
COLARENA PRESQU'ILE	VILLENEUVE-EN-RETZ	SSP00063840101 / 44SIS10991	X (modifié)
Ancienne décharge de	VILLENEUVE-EN-RETZ	SSP00071660101 / 44SIS11824	

Tél : 02.40.41.20.20
Mél : prefecture@loire-atlantique.gouv.fr
6, QUAI CEINERAY – BP 33515 – 44035 NANTES CEDEX 1

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
044-214400558-20221209-ARRETE2022-2111-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/12/2022

Fresnay-en-Retz			
Ancienne décharge de Bourgneuf-en-Retz	VILLENEUVE-EN-RETZ	SSP00071280101 / 44SIS11786	
Ancienne décharge de vue	VUE	SSP00069480101 / 44SIS11575	

Communauté de communes Estuaire et Sillon

NOM DU SIS	COMMUNE	Nouvel identifiant / ancien identifiant	nouveau SIS
Ancienne décharge de La Chapelle-Launay	LA CHAPELLE-LAUNAY	SSP00069820101 / 44SIS11609	
SITA OUEST (DIB) (Ax SEDIMO)	MALVILLE	SSP00064190101 / 44SIS11028	
Ancienne décharge de Prinquiau	PRINQUIAU	SSP00063980101 / 44SIS11006	
SODICHAR (SUPER U)	SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC	SSP00128930101	x
BRIAND INDUSTRIE	SAVENAY	SSP00064170101 / 44SIS11025	

Communauté de communes Sud Estuaire

NOM DU SIS	COMMUNE	Nouvel identifiant / ancien identifiant	nouveau SIS
Station ELF – Relais Caltex	SAINT-BREVIN-LES-PINS	SSP00064270101 / 44SIS11037	
Ancienne usine à gaz de Saint-Brévin	SAINT-BREVIN-LES-PINS	SSP00069560101 / 44SIS11583	
LEMAITRE Station service	SAINT-PÈRE-EN-RETZ	SSP5780600101	x
Le HESRAN	SAINT-PÈRE-EN-RETZ	SSP00127920101	x

Communauté de communes du Pays de Pontchâteau Saint Gildas des Bois

NOM DU SIS	COMMUNE	Nouvel identifiant / ancien identifiant	nouveau SIS
Ancienne décharge de Missilac	MISSILLAC	SSP00063960101 / 44SIS11003	

Tél : 02.40.41.20.20
Mél : prefecture@loire-atlantique.gouv.fr
6, QUAI CEINERAY – BP33515 – 44035 NANTES CEDEX 1

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
044-214400558-20221209-ARRETE2022-2111-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/12/2022

Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo

NOM DU SIS	COMMUNE	Nouvel identifiant / ancien identifiant	nouveau SIS
Ancienne décharge de Boussay	BOUSSAY	SSP00064020101 / 44SIS11010	
Stériles miniers (fiche 85A-L.A.200)	BOUSSAY	SSP00058230101 / 44SIS08393	
Stériles miniers (fiche 85A-L.A.209)	BOUSSAY	SSP00058240101 / 44SIS08394	
Stériles miniers (fiche 85A-L.A.224)	BOUSSAY	SSP00058250101 / 44SIS08395	
Stériles miniers (fiche 85A-L.A.233)	BOUSSAY	SSP00058260101 / 44SIS08396	
J & C (ex-Bric Fruit)	CHÂTEAU-THÉBAUD	SSP5711960101	x
Stériles miniers (fiche 85A-L.A.173)	CLISSON	SSP00058210101 / 44SIS08391	
Stériles miniers (fiche 85A-L.A.238)	GÉTIGNÉ	SSP00058270101 / 44SIS08397	
Stériles miniers (fiche 85A-L.A.246)	GÉTIGNÉ	SSP00058280101 / 44SIS08398	
Stériles miniers (fiche 85A-L.A.259)	GÉTIGNÉ	SSP00058290101 / 44SIS08399	
Stériles miniers (fiche 85A-L.A.261)	GÉTIGNÉ	SSP00058300101 / 44SIS08400	
Stériles miniers (fiche 85A-L.A.262)	GÉTIGNÉ	SSP00058310101 / 44SIS08401	
Stériles miniers (fiche 85A-L.A.264)	GÉTIGNÉ	SSP00058320101 / 44SIS08402	
Ancien site minier uranifère - ECARPIERE	GÉTIGNÉ	SSP00057490101 / 44SIS08317	
MDP FINITIONS	HAUTE-GOULAINE	SSP5753530101	x
Ancienne décharge de la Planche	LA PLANCHE	SSP00063930101 / 44SIS11000	
POITIER, JEAN (site POITIER Emile)	LA HAYE FOUASSIÈRE	SSP06932380201	x
POITIER, JEAN (site POITIER Jean)	LA HAYE FOUASSIÈRE	SSP06932380101	x
Stériles miniers (fiche 85A-L.A.19)	MONNIÈRES	SSP00058220101 / 44SIS08392	
Garage Pluchon (ex GARAGE BEAUCHENE)	REMOUILLÉ	SSP00052190101 / 44SIS07761	
Ancienne décharge de	SAINT-FIACRE-SUR-	SSP00063970101 / 44SIS11005	

Tél : 02.40.41.20.20
Mél : préfecture@loire-atlantique.gouv.fr
6, QUAI CEINERAY – BP33515 – 44035 NANTES CEDEX 1

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
044-214400558-20221209-ARRETE2022-2111-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/12/2022

Saint-Fiacre-sur-Maine	MAINE		
Stériles miniers (fiche 85A-L.A.100)	SAINTE-LUMINE-DE-CLISSON	SSP00058190101 / 44SIS08389	
Stériles miniers (fiche 85A-L.A.110)	SAINTE-LUMINE-DE-CLISSON	SSP00058200101 / 44SIS08390	

Communauté de communes Sud Retz Atlantique

NOM DU SIS	COMMUNE	Nouvel identifiant / ancien identifiant	nouveau SIS
AUTO LE FLACHOU	LA MARNE	SSP5792750101	x
Ancienne décharge de Machecoul	MACHECOUL-SAINT-MÊME	SSP00064040101 / 44SIS11012	
Ancienne décharge de Machecoul	MACHECOUL-SAINT-MÊME	SSP00070070101 / 44SIS11644	
Ancienne décharge de Saint-Mars-de-Coutais	SAINT-MARS-DE-COUTAIS	SSP00071260101 / 44SIS11784	
TEINTURIE BONNIN	TOUVOIS	SSP00064230101 / 44SIS11033	

Les fiches détaillées de ces Secteurs d'Informations des Sols sont actualisées et consultables sur le site Internet http://www.georisques.gouv.fr

L'évolution du périmètre d'un SIS fera l'objet des démarches de consultation et d'information prévues réglementairement alors que les autres évolutions n'en feront pas nécessairement l'objet.

ARTICLE 3 – URBANISME

Les secteurs d'information sur les sols définis par le présent arrêté sont annexées au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme en vigueur des communes concernées par cet arrêté.

ARTICLE 4 – DELAIS ET VOIES DE RECOURS

En application de l'article R. 181-50 du code de l'environnement, le présent arrêté est soumis à un contentieux de pleine juridiction.
La décision peut être déférée à la juridiction administrative territorialement compétente, le Tribunal administratif de Nantes - 6 allée de l'Ile Gloriette – CS 24 111 – 44 041 NANTES cedex 1 :
1° Par les pétitionnaires ou exploitants, dans un délai de deux mois à compter du jour où la décision leur a été notifiée ;
2° Par les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers pour les intérêts mentionnés à l'article L. 511-1 du code de l'environnement, dans un délai de quatre mois à compter du premier jour de la publication sur le site internet de la préfecture ou de l'affichage de la décision. Le délai court à compter de la dernière formalité accomplie. Si l'affichage constitue cette dernière formalité, le délai court à compter du premier jour d'affichage de la décision.

Tél : 02.40.41.20.20
Mél : prefecture@loire-atlantique.gouv.fr
6, QUAI CEINERAY – BP33515 – 44035 NANTES CEDEX 1

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
044-214400558-20221209-ARRETE2022-2111-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/12/2022

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux (auprès du préfet de la Loire-Atlantique) ou hiérarchique (auprès du ministre chargé de l'environnement) dans le délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois les délais mentionnés aux 1° et 2°.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

ARTICLE 5 – PUBLICITÉ

Le présent arrêté est affiché pendant un mois au siège des mairies et au siège de l'EPCI dont le territoire comprend un ou des Secteurs d'Informations des Sols mentionnés à l'article 2.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département de la Loire-Atlantique et sur le site internet Géorisques (www.georisques.gouv.fr).

ARTICLE 5 – EXECUTION

Le secrétaire général de la préfecture de Loire Atlantique, les maires des communes citées, les présidents des établissements publics de coopération intercommunale concernés, la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région des Pays de Loire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Nantes, le 12 septembre 2022

Le PRÉFET,

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général

Pascal OTTHEGUY

Tél : 02.40.41.20.20
Mél : prefecture@loire-atlantique.gouv.fr
6, QUAI CEINERAY – BP33515 – 44035 NANTES CEDEX 1